

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 8 AOÛT 2023, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Julie De Grâce, conseillère, siège #1
Tiffany Butler, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. DEMANDE DU PUBLIQUE
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023
5. CORRESPONDANCE
6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
- 6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 3438 & 3439 – HKR
CONSULTATION
7. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES
8. FIN DU SUPPORT MICROSOFT WINDOWS 2012 R2
9. RAPPORTS
 - 9.1 RAPPORTS DE L'INSPECTEUR
 - 9.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
10. DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉRAIRE (ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT)
11. DÉMISSION D'UN POMPIER
12. SUIVI DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS
 - 12.1 DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA
COMPAGNIE MAXXUM - PGAM
 - 12.2 DEMANDE D'ADDENDA - SERVICE DE BIOLOGISTE - PROJET M22-
MAYO01 - AJ ENVIRONNEMENT (REPORTÉ)
 - 12.3 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉFEXTION D'UNE SECTION
DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE NE NÉCESSITANT PAS
L'AUTORISATION DU MELCCFP
 - 12.4 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION
DU TALUS SUR LE CHEMIN BURKE
13. DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE CONTRIBUTION POUR FINS
DE PARCS
 - 13.1 PERMIS DE LOTISSEMENT DES LOTS : 6 508 001 & 6 508 002
 - 13.2 PERMIS DE LOTISSEMENT DU LOT : 4 652 542
14. DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES PAR L'ORGANISME DES AMIS DE
LA FORÊT-LA-BLANCHE
15. PIQUE-NIQUE ANNUEL
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

3. ORDRE DU JOUR

2023-08-103

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023

2023-08-104

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Alian Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES

6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

2023-08-105

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés selon les dispositions du règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'approuver la liste des comptes couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2023.

Chèque numéro 12785 à 12808 :	173 951.80\$
Paie en ligne PR-2 :	1 722.91 \$
Paies :	<u>16 535.78 \$</u>
Grand total :	<u>193 933.40 \$</u>

Adoptée à l'unanimité

6.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 3438 & 3439 – HKR CONSULTATION

2023-08-106

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2022-04-060, un mandat d'ingénierie complémentaire, incluant la surveillance des travaux de

réfection du ponceau à proximité du 521, chemin de la Rivière-Blanche, a été octroyé à la compagnie HKR Consultation;

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2023-06-080, le mandat de contrôle de la qualité des matériaux concernant les travaux de réfection du ponceau à proximité du 521, chemin de la Rivière-Blanche a également été octroyé à la compagnie HKR Consultation;

ATTENDU QUE la Compagnie HKR a émis un certificat de réception provisoire pour l'ensemble des travaux de remplacement dudit ponceau en date du 4 juillet 2023;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 3438, de la part de la compagnie HKR, d'un montant de 5 770.00\$ plus les taxes applicables, pour la surveillance, acceptation et attestation des travaux, de réfection du ponceau à proximité du 521, chemin de la Rivière-Blanche;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 3439, de la part de la compagnie HKR, d'un montant de 5 845.00\$ plus les taxes applicables, pour le contrôle de la qualité des matériaux du chantier de réfection du même ponceau;

ATTENDU QUE les frais facturés sont conformes aux termes des contrats émis par la municipalité de Mayo;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures précitées d'un montant respectif de 6 634.06\$ et 6 720.29\$:

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2024) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

6.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 2307-045 – AJ ENVIRONNEMENT

2023-08- 107

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2022-11-156, un mandat complémentaire entourant la préparation et le dépôt de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour les travaux de stabilisation du chemin de la Rivière-Blanche, a été octroyé à la firme AJ Environnement;

ATTENDU QUE le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle a été effectué en date du 4 août 2023;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 2023-045, de la part de la firme AJ Environnement, d'un montant de 12 360.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les frais facturés sont conformes aux termes du contrat émis par la municipalité de Mayo;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 14 210.91\$:

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2024) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

6.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 10531 – FQM – RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE

2023-08-108

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 10531, d'un montant de 11 663.00\$ plus les taxes applicables, de la part de la FQM assurance, pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité couvrant la période du 2023-10-03 au 2024-10-03;

ATTENDU QUE ces frais ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 14 530.79\$:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACT. 41833 - SERVITECK - TENUE À JOUR

2023-08-109

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 41833, d'un montant de 6 080.44\$ plus les taxes applicables, de la part de la firme d'évaluation Servitech, pour la tenue à jour des rôles d'évaluation du 2023-01-26 au 2024-06-29;

ATTENDU QUE ces frais ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les fonds sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 6 990.98\$:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

6.5 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACT. 22769 -AJUSTEMENT DU PRIX DU CARBURANT

2023-08-110

ATTENDU QUE la résolution 2022-10-141 octroyant le contrat de déneigement 2022-2025 à la compagnie Les Pavages Lafleur et Fils inc. prévoit qu'il y aura indexation du prix du diesel à la fin de chaque saison tel que calculé par le ministère des Transports;

ATTENDU la réception de la facture numéro 22769 d'un montant de 20 716.41\$ plus les taxes applicables, de la part des Pavages Lafleur pour l'ajustement du prix du carburant applicable à la saison de déneigement 2022-2023 selon la formule de calcul utilisée pas le MTQ;

ATTENDU QUE la dépense n'a pu être calculée qu'à la fin de la saison et n'est donc pas incluse au budget;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture précitée d'un montant de 23 818.69\$:

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

7. RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

2023-08-111

ATTENDU la réception du cahier de renouvellement des assurances collectives de la part du Groupe Major;

ATTENDU l'augmentation considérable des primes liée à l'expérience en santé du groupe pour les deux dernières années;

ATTENDU QUE le renouvellement survient en cours d'année financière;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de maintenir les avantages sociaux dont les employés bénéficient actuellement selon leurs engagements contractuels;

ATTENDU QUE des solutions alternatives seront prises lors de la préparation du budget 2024;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du régime d'assurance collectif tel que présenté par le groupe Major :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin :

ET QUE tout dépassement budgétaire lié à l'augmentation des primes soit pallié par un transfert du surplus libre cumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité

8. FIN DU SUPPORT MICROSOFT WINDOWS 2012 R2

2023-08-112

ATTENDU QUE Microsoft Corp. Cessera le support de l'environnement Windows Server 2012 R2 à compter du 10 octobre prochain;

ATTENDU QUE le serveur de la municipalité de Mayo repose sous cet environnement et que celui-ci a atteint sa durée de vie utile;

ATTENDU QUE la compagnie Groupe DL a fait parvenir à la municipalité une soumission incluant le remplacement du serveur, l'achat d'un nouveau logiciel d'exploitation ainsi que son implantation et la migration des données actuelles;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a exploré d'autres avenues de solution possible dont l'hébergement des données du serveur à distance et/ou la location à long terme d'un serveur de nouvelle génération;

ATTENDU QUE la municipalité a aussi reçu une offre de la part de la compagnie Internet Papineau pour l'hébergement à distance du serveur;

ATTENDU QU'après analyse des différentes propositions, le conseil conclut que l'achat d'un serveur de récente génération et la migration des données actuelles vers celui-ci représentent l'option la plus efficiente à long terme;

IL EST PROPOSÉ par Tiffany Butler, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET**

RÉSOLU :

QUE le Conseil approuve la proposition du Groupe DL pour l'achat du serveur *ThinkSystem ST250 V2*, du logiciel d'exploitation *Windows Server 2022 standard 16 Core Pack*, son implantation et le transfert des données actuelles au montant de 9 292.81\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le surplus libre cumulé non affecté:

Adoptée à l'unanimité

9. RAPPORTS

9.1 RAPPORTS DE L'INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2023-0701	501, ch. de la Rivière-Blanche	Rénovation	14-V
2023-0702	50 ch. Daly	Rénovation	5-V
2023-0703	150, ch. Daly	Construction	5-V
2023-0704	150, chemin Daly	Démolition	5-V
2023-0705	2, ch. Falardeau	Piscine	7-F

2023-0706	395, ch. de la Rivière-Blanche	Bâtiment Accessoire	14-V
2023-0707	151, ch Walker	Rénovation	5-V
2023-0708	300, ch McDonnell	Puits Arthésien	14-V
2023-0709	9, ch Lavell	Bâtiment Accessoire	7-F
2023-0710	9, ch. Lavell	Rénovation	7-F
2023-0711	4304, Route 315	Construction	13-Ae
2023-0712	300, ch McDonnell	Fosse septique	14-V
2023-0713	300, ch. McDonnell	Construction	14-V

9.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-23-07-011	7 Basses chutes Mayo	Fils Tombes
F-23-07-012	251 Saddler Mayo	Alarme incendie
Formation BLS /CPR /First aid / AED / July 22-23-2023 (16 hrs.) Caserne de Mayo, 20 Pompiers		

10. DÉPÔT DU SUIVI BUDGÉTAIRE (ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'activité de fonctionnement au 31 juillet 2023.

11. DÉMISSION D'UN POMPIER

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'avis de démission daté du 10 juillet 2023 de monsieur Chris Achtell en tant que pompier volontaire pour le Service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-Et-Derry. Le conseil tient à remercier Monsieur Chris Achtell pour ses 19 ans et 6 mois de service volontaire.

12. SUIVI DES DOSSIERS DE VOIRIE EN COURS

La directrice générale présente l'état d'avancement des travaux et les derniers développements de chacun des dossiers en cours.

12.1 DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA COMPAGNIE MAXXUM - PGAM

2023-08-113

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'acceptation d'une demande de financement au montant de 29 800.00\$, correspondant à 90% des dépenses admissibles dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) le 28 février 2023;

ATTENDU QUE le mandat de l'élaboration du plan décennal de gestion des actifs en infrastructures routières de la municipalité de Mayo a été octroyé au service d'ingénierie de la MRC de Papineau conformément à la résolution 2022-05-069, le 2 mai 2022;

ATTENDU QUE conformément à la résolution numéro 2022-12-167 la municipalité de Mayo a signé une entente visant la fourniture de

services technique par la FQM applicable à l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE les dossiers des projets d'ingénierie en cours de la MRC de Papineau ont été transférés à la FQM;

ATTENDU QUE la personne responsable en gestion des actifs à la Direction du service d'ingénierie et infrastructures de la FQM, madame Pauline Michèle Ngom, a acheminé une demande de soumission à la compagnie Maxxum Gestion d'Actifs, pour l'inspection des actifs routiers de la municipalité de Mayo dans le cadre du PGAM;

ATTENDU QUE monsieur Éric Lalonde, Président, Spécialiste en gestion des actifs de la compagnie Maxxum Gestion d'Actifs à transmis une offre de service en réponse à ladite demande au montant de 22 096.20\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Maxxum Gestion d'Actifs d'un montant de 25 405.11\$ pour l'inspection des actifs routiers de la municipalité de Mayo dans le cadre du PGAM:

ET QUE les fonds pour acquitter la portion de la dépense liée à la contribution de 10% de la municipalité, équivalent au montant de 2 209.62\$ plus les taxes applicables, soient puisées à même le poste budgétaire de fonctionnement numéro 02-320-00-516;

Adoptée à l'unanimité

12.2 DEMANDE D'ADDENDA – SERVICE DE BIOLOGISTE – PROJET M22-MAYO01- AJ ENVIRONNEMENT (REMIS À LA PROCHAINE RENCONTRE)

12.3 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE NE NÉCESSITANT PAS L'AUTORISATION DU MELCCFP

2023-08-114

ATTENDU QUE la municipalité de mayo a inscrit dans sa Programmation du programme TECQ 2019-2024 la réfection et stabilisation du talus du chemin de la Rivière-Blanche;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénierie HKR Consultation pour la confection des plans et devis en vertu de la résolution numéro 2021-04-053 le 6 avril 2021;

ATTENDU QUE la firme HKR consultation a fait parvenir les Plans et devis définitifs relatifs à ce projet le 19 juillet 2023;

ATTENDU QU'une partie de ces travaux ne nécessitent pas d'approbation de la part du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Julie De Grâce **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de mayo autorise la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour la section des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche ne nécessitant pas l'autorisation du MELCCFP :

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer les documents relatifs à la demande de soumission pour la préparation de l'appel d'offres;

Adoptée à l'unanimité

12.4 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS SUR LE CHEMIN BURKE

2023-08-115

ATTENDU QUE la municipalité bénéficiera d'une aide financière de la part du ministère de la Sécurité publique suivant les travaux de stabilisation du talus sur le chemin Burke;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la compagnie WSP pour la confection des plans et devis en vertu de la résolution numéro 2022-02-025 le 7 février 2022;

ATTENDU la transmission par WSP des Plans et devis définitifs au ministère de la Sécurité publique en date du 22 mars 2023;

ATTENDU la réception des commentaires du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de l'approbation du projet par la Direction du rétablissement (DRÉ) en date du 18 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de mayo autorise la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour les travaux de stabilisation du talus sur le chemin Burke dès l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer les documents relatifs à la demande de soumission pour la préparation de l'appel d'offres;

Adoptée à l'unanimité

13. DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

13.1 PERMIS DE LOTISSEMENT DES LOTS : 6 508 001 & 6 508 002

2023-08-116

ATTENDU la demande de permis de lotissement no. 2022-07-0002, déposée par le propriétaire des lots 6 508 001 et 6 508 002, en date du 8 juillet 2022;

ATTENDU QUE conformément à l'article 28 du règlement 2016-02 permis et certificat, cette opération est assujettie à une contribution pour fins de parcs de la part du propriétaire requérant;

ATTENDU QUE selon (l'art. 28 al. 1) du règlement 2016-02, le choix de modalité de cette contribution relève du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**
QUE la municipalité de Mayo perçoive la contribution pour fins de parcs associés à la demande de lotissement no. 2022-07-0002 sous forme de compensation financière selon les dispositions prévues à (l'art. 28) du règlement 2016-02.

Adoptée à l'unanimité

13.2 PERMIS DE LOTISSEMENT DU LOT : 4 652 542

2023-08-117

ATTENDU la demande de permis de lotissement no. 2023-04-02, déposée par le propriétaire du lot 4 652 542, en date du 26 avril 2023;

ATTENDU QUE conformément à l'article 28 du règlement 2016-02 permis et certificat, cette opération est assujettie à une contribution pour fins de parcs de la part du propriétaire requérant;

ATTENDU QUE selon (l'art. 28 al. 1) du règlement 2016-02, le choix de modalité de cette contribution relève du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo perçoive la contribution pour fins de parcs associés à la demande de lotissement no. 2023-04-02 sous forme de compensation financière selon les dispositions prévues à (l'art. 28) du règlement 2016-02.

Adoptée à l'unanimité

13. DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES PAR L'ORGANISME DES AMIS DE LA FORÊT-LA-BLANCHE

2023-08-118

ATTENDU QUE l'organisme Les amis de la Forêt-La-Blanche bénéficie d'une reconnaissance l'exemptant du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 300, chemin Saddler à Mayo depuis le 10 octobre 2013;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec doit procéder à la révision de cette reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

ATTENDU QUE la Commission consulte la Municipalité pour qu'elle donne son opinion sur la demande de confirmation de la reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ par Julie De Grâce, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU**

QUE la Commission soit informée que la Municipalité de Mayo est favorable à la demande.

Adoptée à l'unanimité

14. PIQUE-NIQUE ANNUEL

2023-08-119

ATTENDU QUE le conseil désire faire renaître l’organisation du pique-nique annuel de la municipalité de Mayo qui avait été suspendu pendant la période de restriction due à la pandémie;

ATTENDU QU’un contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

ATTENDU la réception d’une offre de service de la part de monsieur Éric Bertrand incluant les items et services suivants :

- Location d’un chapiteau, de chaises et de tables
- Le buffet (Méchoui)
- Le service de bar

Pour un montant total de 12 000\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo accepte la soumission de monsieur Éric Bertrand tel que précitée :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l’unanimité

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

2023-08-120

L’ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane **APPUYÉ** par Julie De Grâce **QUE** la séance soit levée.
9 h00

Adoptée à l’unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière atteste qu’il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu’il contient afin de rencontrer les exigences de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire